



à l'attention de M. Jean-René Lecerf
Président du Conseil départemental du Nord

Lille, le 26 mars 2018

objet : préavis de grève Mai 2018

Monsieur le président,

La CGT des personnels du Département du Nord dépose un préavis de grève valable de 0H00 à 23H59 pour les dates suivantes : 1er, 2, 3, 4, 5, 6 & 7 mai 2018

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires des services du Conseil départemental du Nord.

- la mise en place d'une réelle Gestion prévisionnelle des emplois et compétences avec en corollaire une commission paritaire formation et une bourse à l'emploi généralisée
- ouverture immédiate de négociation paritaire sur les droits, les rémunérations et le déroulé de carrière des assistant-e-s familiaux-ales
- Accès au COS pour les assistant-e-s familiaux-ales
- ouverture de négociation en vue de la rédaction de "circulaire des temps" pour tous les services aux horaires atypiques (musée, Médiathèque, UTPAS...)
- l'obtention de droit à congés exceptionnels (par exemple pour raisons familiales), attribution de jours de congé "ancienneté", attribution de congés pénibilité...
- la remise en place de la "semaine du Président" et des congés exceptionnels supprimés en 2016
- l'augmentation à 5€40 de la participation employeur pour le chèque déjeuner
- la prise en charge à 100% des abonnements de transport en commun et l'attribution d'une prime pour les personnels n'ayant pas accès à ces transports
- l'amélioration des conditions de travail et de vie, le respect des droits et libertés, des augmentations salariales, de reclassements, de reconnaissance des qualifications et responsabilités assortie d'une véritable réflexion de l'atténuation des disparités salariales par un Régime indemnitaire négocié
- la mise en œuvre de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité, et en particulier en ce qui concerne le harcèlement sexuel sur le lieu de travail
- l'application pleine et entière du protocole du 8 mars 2013, relatif à l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans la fonction publique
- l'absence d'incidence sur les RTT durant les congés parentaux (maternité, paternité, adoption)
- la suppression des critères sexistes dans les fiches de poste et les évaluations (ex. savoir être)
- des aides plus importantes au financement des modes de garde, de la scolarité et des études (notamment périscolaire)
- un accès réel à intranet pour tous
- l'abandon du recours au vote électronique et la mise en place du vote à l'urne
- porter à 15 le nombre de siège pour le collègue salarié au Comité technique (et CHSCT)
- la non application du "jour de carence"
- que le Président revienne sur sa déclaration insultante du 20 février

Veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations syndicales.

Pour la CGT
Paul Heems
Secrétaire Général